



Modalités d'admissions au CRRP de Sablé sur Sarthe

Les documents indispensables

Les documents indispensables pour toute admission en formation ou au centre de préorientation sont les suivants :

- une reconnaissance de la qualité de « travailleur handicapé » *
- une décision d'orientation professionnelle *
- une prise en charge de l'assurance maladie

** documents établis par la MDPH après décision de la Commission des Droits et à l'Autonomie (CDAPH) de votre département.*

La rémunération

Durant son séjour au CRRP, la prise en charge de la rémunération de la personne en situation de handicap est assurée par le CNASEA, et calculée en fonction de sa situation antérieure.

L'hébergement

En fonction de son choix, la personne en situation de handicap peut être accueillie selon les 3 modalités suivantes :

- Externat
- Demi-internat
- Internat

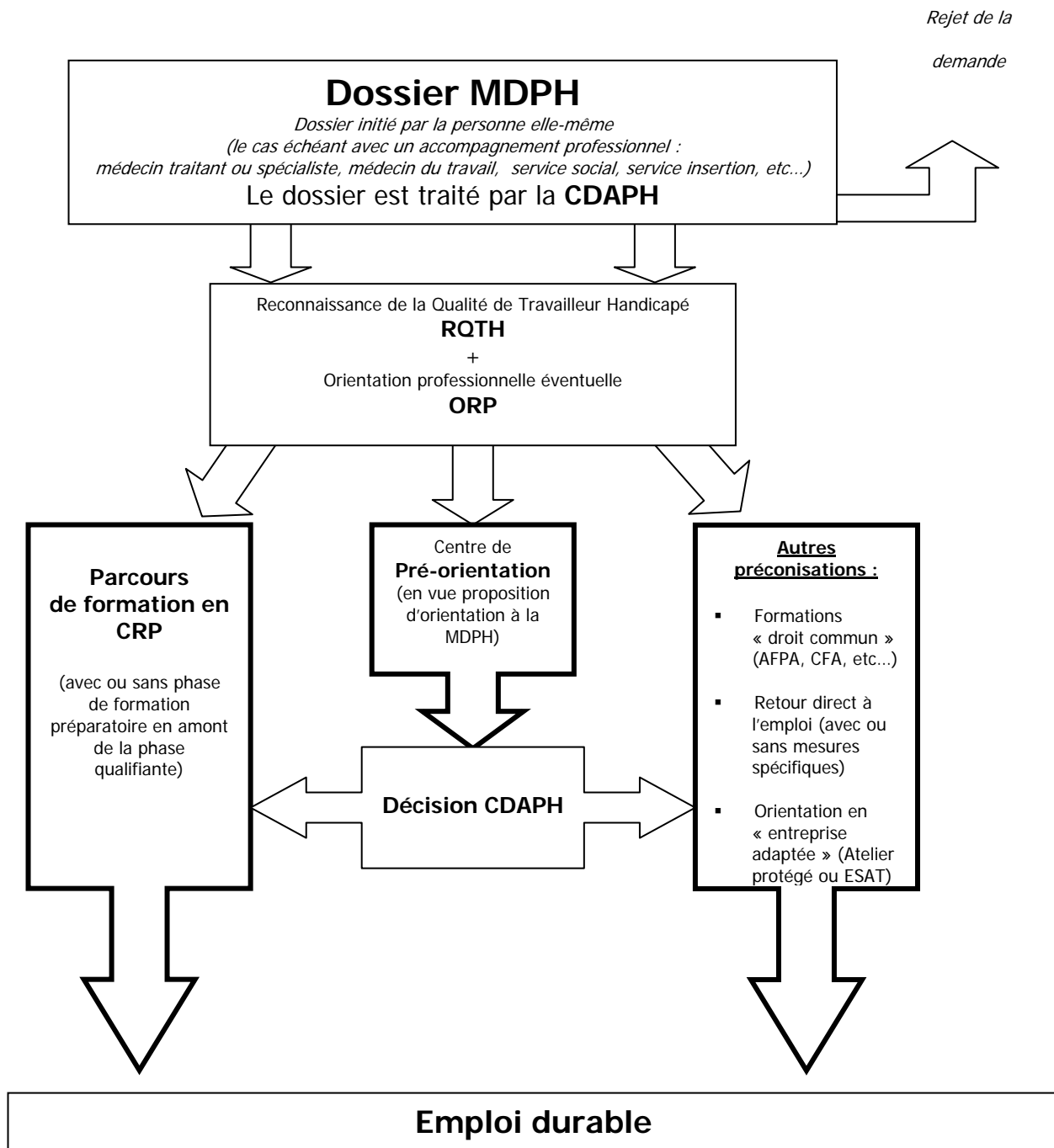
Information complémentaire

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous renseigner auprès de nos secrétariats aux admissions aux numéros suivants :

- Préorientation : 02 43 62 63 65
- Formation : 02 43 62 63 95

Le CRRP de sablé accueille au titre de sa mission principale des **personnes reconnues « Travailleurs Handicapés » par les MDPH¹** et orientées par la **CDAPH²** pour un parcours de Rééducation Professionnelle en vue d'une ré-insertion en milieu ordinaire de travail.

Parcours schématique du traitement d'un dossier en MDPH en vue d'un reclassement professionnel :



¹ MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées

² CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées